

PREFET DE LA GIRONDE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine

Unité territoriale de la Gironde

Référence Courrier : CM-UT33-EI-14-864

N° S3IC : 52-1375

Affaire suivie par : Cédric MONTASSIER
Tél : 05 56 24 83 47 – Fax : 05 56 00 04 57
Mél. : cedric.montassier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Mise en place de garanties financières pour la mise en
sécurité des installations

Bordeaux, le 12 NOV. 2014

Établissement concerné :

Société O-I MANUFACTURING FRANCE
Route de Saint-Loubès, B.P. n°1
33 870 VAYRES

**Rapport de l'Inspection des installations classées au
Conseil département de l'Environnement et des Risques
sanitaires et technologiques**

I. ETABLISSEMENT

Nom : O-I MANUFACTURING FRANCE

Adresse de l'établissement : O-I MANUFACTURING FRANCE – Route de Saint-Loubès; B.P. n°1 – 33
870 VAYRES

Activité principale : la société O-I MANUFACTURING FRANCE a été autorisée à exploiter une usine de
fabrication de bouteilles en verre.

II. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2012-633 du 3 mai 2012 fixe l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la
mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement. Les dispositions
de ce décret sont applicables au 1er juillet 2012.

III. SITUATION ADMINISTRATIVE

La société O-I MANUFACTURING FRANCE à Vayres, est autorisé, par arrêté préfectoral du 5 juin 1969 à
exploiter une usiné de fabrication de bouteilles en verre.

.../...

Conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières, l'établissement O-I MANUFACTURING FRANCE à Vayres est concerné par l'échéance réglementaire de 2014 précitée, au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées suivante :

<i>Rubrique</i>	<i>Activité</i>	<i>Régime</i>
2530	Fabrication et travail du verre	autorisation
2531	Travail chimique du verre ou cristal	autorisation

IV. CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Dans son courrier du 11 décembre 2013, la société O-I MANUFACTURING FRANCE a fourni un calcul du montant de la garantie financière, aboutissant à une somme de 354 906€. Ce calcul rencontre l'approbation de la DREAL.

Par courrier du 1^{er} juillet 2014, la société O-I MANUFACTURING FRANCE a fourni le document attestant de la constitution des garanties financières pour son site de Vayres.

V. PROPOSITIONS

En application des dispositions de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement, nous proposons à Mr le Préfet de la Gironde de fixer par arrêté complémentaire le montant des garanties financières applicables à la société O-I MANUFACTURING FRANCE tel que précisé au chapitre II du présent. Le présent projet d'arrêté préfectoral complémentaire a été communiqué à l'exploitant qui n'a pas formulé de remarques particulières.

À cet effet, nous proposons à Monsieur le Préfet de la Gironde de présenter le projet d'arrêté joint au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

L'inspecteur de l'environnement
en charge des installations classées

Pièces jointes :
Projet d'arrêté préfectoral complémentaire


Cédric MONTASSIER

VU ET TRANSMIS AVEC AVIS CONFORME

Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines,
Chef de la Division Sol, Sous-Sol,
Santé-Environnement,


Laurent BORDE